



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 6 janvier 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Membres Présents : 23

Date de la Convocation : 23 décembre 2020

L'an deux mil vingt-et-un le six janvier novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, BACUS Marc, CRAVEC Sylvie, PARZY Guy, LEGENDRE Karine, RENAUD Éric, ZEGGANE Émilie, PENNEC Maurice, LACROIX-ZUINGHEDAU Marie-Christine, GANNAT Dominique, RICHARD Marie-Paule, PAGE Dany, COLAS Dominique, ROLLAND Daniel, CRAIGNOU Sabine, HAMANT Catherine, ALLAIN Mickaël, COGNEAU Emmanuel, ESNALUT Régis, LE MORVAN Céline, MULÉ Bernard, MICHEL André, SALIOU Audrey.

Pouvoirs : Néant

Excusé : Néant

Secrétaire de séance : Émilie ZEGGANE

Ordre du jour :

- 1- Tarifs 2021
- 2- Décisions modificatives budgétaires
- 3- Admission en non-valeur
- 4- Plan de relance du Département
- 5- Rénovation éclairage public
- 6- Aménagement de la zone humide de Poulajou et éco-pâturage
- 7- Personnel communal : création et suppression de postes
- 8- Informations du Maire sur ses délégations
- 9- Questions diverses

La Maire ouvre la séance

Les procès-verbaux des séances des 9 septembre et 4 novembre 2020 sont adoptés à l'unanimité.

A la demande du Maire, le conseil municipal, rajoute trois questions diverses à l'ordre du jour :

- 1- Sécurisation R.D. 6
- 2- Commission Urbanisme
- 3- Lotissement « Les Hauts du Stivel : vente des lots

Délibération n° 2021-01-06-01

Tarifs communaux 2021

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente les projets de tarifs 2021 étudiés par la commission des finances.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les tarifs 2021 comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL CAF	Cantine 2021	
	Tarif par repas	
	Louannec	Extérieurs
≤ à 370	1,00 €	1,00 €
de 371 à 535	1,00 €	1,00 €
de 536 à 699	2,01 €	2,91 €
de 700 à 999	3,11 €	4,60 €
de 1 000 à 1399	3,36 €	4,97 €
de 1 400 à 1 799	3,48 €	5,16 €
≥ à 1 800	3,79 €	5,62 €

QUOTIENT FAMILIAL CAF	Garderie 2021				TAP
	Premier quart-heure		Quarts-heures suivants		Tarif annuel
	Louannec	Extérieurs	Louannec	Extérieurs	Tarif unique
≤ à 370	0,55	0,87	0,11	0,17	5,00
de 371 à 535	0,59	0,94	0,12	0,19	5,00
de 536 à 699	0,63	1,01	0,13	0,20	5,00
de 700 à 999	0,82	1,31	0,16	0,26	10,00
de 1 000 à 1399	0,90	1,44	0,18	0,29	10,00
de 1 400 à 1 799	0,98	1,57	0,20	0,31	10,00
≥ à 1 800	1,07	1,71	0,21	0,34	10,00

CENTRE DE LOISIRS - 2021		
	1/2 journée	
QUOTIENT FAMILIAL CAF	avec Repas	sans Repas
≤ à 370	3,70 €	2,50 €
de 371 à 535	5,55 €	3,70 €
de 536 à 699	6,65 €	4,50 €
de 700 à 999	8,25 €	5,50 €
de 1 000 à 1399	10,90 €	7,30 €
de 1 400 à 1 799	13,40 €	8,90 €
≥ à 1 800	15,85 €	10,60 €
Extérieur	22,50 €	15,00 €

		2021
LUDOTHEQUE MUNICIPALE	l'année	20,20
TARIF ESPACE JEUNES		5,00
PHOTOCOPIE + NUMERISATION DOCUMENT : l'unité		0,30

CIMETIERE		2021
Vente Caveaux		
Vente Caveautin (Cav'Urne ~½ caveau)		297
Vente Caveau 2 cases		1030
Vente Caveau 3 cases		1471
Locations-Concession		
Location Colombarium 1 case (3 urnes)	5 ans	238
	10 ans	476
	15 ans	624
	20 ans	773
	30 ans	1071
Concession 2m ² (Caveaux)	15 ans	71
	20 ans	91
	30 ans	131
	50 ans	202
Concession 1m ² (Caveautins)	15 ans	35
	20 ans	45
	30 ans	66
	50 ans	101
Prestations		
Creusement de fosse	Creusement normal	100
	Surcreusement	131
Ouverture	Caveau	59
	Caveautin	29
	Case Colombarium	21
Inhumation-Exhumation		58
Plaque granit à graver pour "jardin du souvenir"		31

PIEGE A FRELONS à l'unité	4
----------------------------------	----------

DROIT DE PLACE (Marché) - Le mètre linéaire ponctuel	0,80
Le mètre linéaire - abonnement 1 mois	2,80
Le mètre linéaire - abonnement 1 trimestre	8,20
Le mètre linéaire - abonnement 1 an	31

LOCATION SALLE DES SPORTS LE CARPONT	2021	
Jeton d'accès	12,20	
Yoga	1 heure	4,60
Gymnastique	1 heure	8,80
Salle du Tennis de Table	1 heure	8,80
Salle Omnisports	1 heure	8,80
Jeton lumière (*)	½ heure	1,10

ZONE DE REMBLAIS	2021
Dépôt en zone de remblais : le m³	15

REGIE COMMUNALE	2021	
TRAVAUX EN REGIE	agent catégorie B	28
	agent catégorie C	25
	contractuel catégorie C	21
TARIF HORAIRE	pour tiers ou hors commune	35
	Tarif intervention EHPAD	26
	Location Horaire du Matériel pour collectivités	35
SALLE DES FETES LE FOYER	2021	
Arrhes	20 % du montant de la location	
Facturation vaisselle cassée ou non restituée	Verre à pied (vin-eau) - Flûte à champagne	2,25
	Tasse à café	9,60
	Assiette plate 27cm	17,90
	Assiette plate 24cm - Assiette creuse 21cm	13,30
	Assiette à dessert 20cm	12,80
	Fourchette	2,50
	Couteau	4,90
	Cuillère	2,35
	Petite cuillère	1,75
	Couteau à poisson - Fourchette à poisson	3,00
	Louche	13,50
	Légumier 24cm	15,60
	Soupière 24cm	23,40
	Plat ovale	12,80
	Corbeille à pain en inox	7,90
	Ménagère sel et poivre	10,80
	Ramequin 10cm	2,25
	Ramequin 8,5cm	1,45
Verseuse	34,00	
Plateau	12,80	

LOCATION PODIUM	2021
------------------------	-------------

Cauton Podium	1500,00
Location	150,00
Transport (par heure)	60,00

HIVERNAGE AU LENN & MOUILLAGES A NANTOUAR		2021
LEN - Hivernage à partir du 15/09	Sur chaîne mère	120,00
Mouillage à Nantouar		120,00

SALLE DES FÊTES - LE FOYER	Salle 1	Salle 2	Salles 1+2	Salle 3	Salle 4	Cuisine	Scène et	Sono
		cuisine + vaisselle	cuisine + vaisselle			+vaisselle	équipement	mobile
Du Lundi au Vendredi								
Location durée courte (2 heures)	92,00 €	64,00 €	117,00 €	5,40 €	5,40 €			
Association de Louannec sans manifestation payante	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
Association de Louannec	137,50 €	96,50 €	176,00 €	Gratuit	Gratuit	37,00 €	100,00 €	20,00 €
Professionnel sans entrée ou repas payant (ex: Banques, Groupama,...)	398,00 €	278,00 €	508,00 €	26,00 €	26,00 €	100,00 €	265,00 €	53,00 €
Particulier de Louannec	275,00 €	193,00 €	352,00 €	18,00 €	18,00 €	74,00 €	184,00 €	37,00 €
Professionnel de Louannec avec entrée ou repas payant (ex: avec traiteur)	459,00 €	321,00 €	587,00 €	30,00 €	30,00 €	123,00 €	306,00 €	61,00 €
Particulier et association extérieur	398,00 €	278,00 €	508,00 €	26,00 €	26,00 €	107,00 €	265,00 €	53,00 €
Professionnel extérieur à Louannec avec entrée ou repas payant	551,00 €	385,00 €	704,00 €	36,00 €	36,00 €	147,00 €	367,00 €	74,00 €
Samedi et Dimanche								
Association de Louannec : 1ère location	137,50 €	96,50 €	176,00 €	Gratuit	Gratuit	37,00 €	100,00 €	20,00 €
Association de Louannec : location suivante	357,50 €	250,90 €	457,60 €	23,40 €	23,40 €	96,20 €	239,20 €	48,10 €
Professionnel sans entrée ou repas payant (ex: Banques, Groupama,...)	517,00 €	361,00 €	660,00 €	34,00 €	34,00 €	130,00 €	345,00 €	69,00 €
Particulier de Louannec	358,00 €	251,00 €	458,00 €	23,00 €	23,00 €	96,00 €	239,00 €	48,00 €
Professionnel de Louannec avec entrée ou repas payant (ex: avec traiteur)	597,00 €	417,00 €	763,00 €	39,00 €	39,00 €	160,00 €	398,00 €	80,00 €
Particulier et association extérieur	517,00 €	362,00 €	661,00 €	34,00 €	34,00 €	139,00 €	345,00 €	69,00 €
Professionnel extérieur à Louannec avec entrée ou repas payant	716,00 €	501,00 €	915,00 €	47,00 €	47,00 €	192,00 €	477,00 €	96,00 €

Délibération n° 2021-01-06-01-01

Tarifs Camping Municipal 2021

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente les projets de tarifs du camping municipal 2021 étudiés par les commissions Camping et Finances.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les tarifs 2021 du Camping Municipal comme suit :

Emplacements			
Arrhes pour réservation	25,00%		
Forfait emplacement : 1 voiture + 2 personnes	03/04/03- 24/04 12/09-03/10	25/04- 25/06 22/08- 11/09	26/06- 21/08
Forfait emplacement	12,00 €	14,10 €	16,30 €
Forfait emplacement +électricité	15,40 €	17,80 €	20,40 €
Forfait emplacement +électricité+ eau	16,35 €	18,90 €	21,50 €
Supplément campeur	3,10 €	3,30 €	4,40 €
Supplément campeur de 3ans à 7 ans	1,85 €	2,10 €	2,60 €
Supplément animal	2,50 €	3,00 €	3,50 €
Supplément voiture	2,50 €	3,10 €	3,60 €
Forfait camping-car	12,00 €	13,00 €	14,00 €
Supplément double essieux	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Garage mort pendant ouverture	Tarif normal + 1 adulte/nuitée		
Forfait rando cyclo (½ emplacement)		8,10 €	8,10 €
Frais de dossier	10,00 €	10,00 €	10,00 €

Mobil-homes	03/04- 23/04 11/09-03/10	24/04- 25/06 28/08-10/09	26/06- 09/07 21/08-27/08	10/07- 21/08
Semaine MH 2 ch (IRM, OHARA)	240 €	380 €	540 €	720 €
Semaine supplémentaire	210 €	340 €		
Nuit supplémentaire (2 nuits min)	70 €	80 €		
Semaine MH IRM 3 ch (IRM,OHARA)	300 €	440 €	610 €	800 €
Semaine supplémentaire	270 €	400 €		
Nuit supplémentaire (2 nuits min)	75 €	90 €		
Semaine Car'home	189 €	230 €	280 €	430 €
Semaine supplémentaire	170 €	210 €		
Nuit supplémentaire (2 nuits min)	55 €	60 €		
Forfait ménage	50 €			
Dépôt de garantie	400 €			

TARIFS TTC EMBLEMES MOBIL-HOMES PRIVÉS	
	2021
Forfait MH installation	1 000 €
< 100 m2	2 450 €
entre 100 et 120 m2	2 650 €
> 120 m2	3 010 €
KW (consommation - 500 KW)	0,18 €

<u>Location</u>	<u>2021</u>
Velektro (journée) : Tarif défini par LTC	14 €
Velektro (semaine) : Tarif défini par LTC	65 €
Badge WC handicapé	Caution (10€)
Adaptateur	Caution (10€)
Raquette Ping Pong	Caution (5€)
Kayak 1 place 1h	10 €
Kayak 1 place 2h	18 €
Kayak 1 place 3h	24 €
Kayak 2 places 1h	14 €
Kayak 2 places 2h	25 €
Kayak 2 places 3h	34 €
Paddle 1h	12 €
Paddle 2h	22 €
Paddle 3h	29 €
Location combi 1h	2 €
Location combi 2h	3 €
Location combi 3h	4 €
Frigo	3€/jour
Siège enfant velektro	2€/jour
Carriole pour velektro	5€/jour
Kit bébé (lit parapluie/chaise bébé)	3€/jour
Location de drap (Kit 1 lit) forfait	10 €

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 08/01/2021](#)

Délibération n° 2021-01-06-02

Admission en non-valeur

A la demande de la Trésorière, le Maire présente les factures cantine & garderie de 2003, 2015 et 2019, qui n'ont pas pu être recouvrées et inférieures au seuil de poursuite, à admettre en non-valeur pour un montant total de 54,83 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les factures suivantes (inférieures au seuil de poursuite)
pour un montant total de 54,83 € :

- 2003 / 9000500016	24,21 €
- 2015 / R-11-22	15,25 €
- 2015 / R-8-22	9,15 €
- 2019 / R-28-37	6,22 €

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 08/01/2021](#)

Délibération n° 2021-01-06-03

Plan de relance du Département / Street Park

Le Maire présente le 2^{ème} appel à projets du Département dans le cadre du Plan de Relance.
Une des opérations ciblées est le « développement de la pratique du sport ».

L'opération doit être inférieure à 200 000 € et le plafond de l'aide est de 50 000 €. Le taux de participation varie de 25 % à 80 % selon les tranches.

Le Maire propose d'y inscrire le Street Park pour 82 777 € HT subventionné à 50 %.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sollicite une subvention du Département dans le cadre du 2^{ème} appel à projets du Plan de Relance, à hauteur de 50 % (projet inférieur à 100 000 € HT), pour le projet de Street Park.

Adopte le plan de financement suivant :

Dépenses	82 777 €	Recettes	82 777 €
Street Park	82 777 €	DETR	16 555 €
		Département	41 389 €
		Autofinancement	24 833 €

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 08/01/2021](#)

Délibération n° 2021-01-06-04

SDE Rénovation éclairage public au Camping

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de l'éclairage public des foyers P 762-127-763-290-291-292 situé au Camping Municipal. L'estimation sommaire s'élève à 5 500,00 €, soit une participation communale de 3 310,19 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de rénovation de l'éclairage public des foyers P 762-127-763-290-291-292 situé au Camping Municipal présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **5 500,00 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **3 310,19 €**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 08/01/2021](#)

Délibération n° 2021-01-06-05

SDE / Rénovation éclairage public foyer Q1027

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de l'éclairage public du foyer Q 1027 situé « route du Croajou ». L'estimation sommaire s'élève à 907,20 €, soit une participation communale de 546,00 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de rénovation de l'éclairage public du foyer Q 1027 « Rue du Croajou » présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **907,20 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **546,00 €**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 08/01/2021](#)

Délibération n° 2021-01-06-06

Mise en valeur de la zone humide de Poulajou et éco-pâturage

Éric RENAUD présente le projet d'aménagement et d'éco-pâturage sur la zone humide de Poulajou :

- Cheminement piéton permettant de relier le bourg aux zones urbanisées de Poulajou : copeaux de bois et platelage
- Clôtures pour de l'éco-pâturage : accueil de 3 ânes
- Création de vergers : Plantation d'arbres fruitiers

Ce projet fait suite à l'étude réalisée par l'atelier de l'Herminette en 2017.

La commune est propriétaire d'un bouc, de 3 moutons et de 3 ânes, ils entretiennent les bassins de rétention et les zones humides.

Les aménagements seront réalisés en régie, le coût des fournitures est estimé à 17 850 €. La commune sera accompagnée par les services de LTC pour la réalisation de cet aménagement.

En plus d'être écologique, le gain de l'éco-pâturage par rapport à un entretien classique de type broyage est estimé à 5 500 € sur 10 ans.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de réaliser les travaux d'aménagement de mise en valeur de la zone humide de Poulajou.

ACCEPTÉ le don de 3 ânes pour les installer dans la zone aménagée de Poulajou et y réaliser de l'éco-pâturage.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 08/01/2021](#)

Délibération n° 2021-01-06-07

Tableau des effectifs / Mouvements de personnel

Le Maire présente les mouvements au sein du personnel communal entraînant une modification du tableau des effectifs :

- * Transformation d'un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à l'obtention du concours par un agent des espaces verts ;
- * Suppression du poste de Technicien Principal 1^{ère} classe suite à la fin du détachement pour stage de 6 mois et titularisation sur le grade d'ingénieur ;
- * Transformation du poste d'Agent de Maîtrise Principal, occupé par le cuisinier parti en retraite, en un poste d'Agent de Maîtrise, suite au recrutement du nouveau cuisinier (cf. délibération 24/06/20).

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les mouvements de personnel et fixe le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021
comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	Nombre
Administratif	Attaché territorial	Attachée principale	1
	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	1
	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 1ère classe	1
		Adjoint Administratif principal 2ème classe	1
		Adjoint Administratif 28/35	1
Technique	Ingénieur Territorial	Ingénieur Territorial	1
	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise Principal	2
		Agent de Maitrise	5
	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 1ère classe	1
		Adjoint Technique Principal 2ème classe	3
		Adjoint Technique	9
Médico-social	ATSEM	ATSEM principal de 1 ère classe	2
Sportive	Educateur APS	Educateur APS Principal de 1ère classe	1

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 08/01/2021](#)

Délibération n° 2021-01-06-08

Informations du Maire sur ses délégations

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités,

VU La délibération en date du 25 mai 2020 accordant au Maire la délégation prévue à l'article L.2122.-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 25 000 €.

Considérant l'audit assurances établi par le cabinet FB Conseil et la consultation qui a suivi.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions suivantes :

- **2020/005** : Assurances communales – Attribution des lots 1-2-4 à la SMACL

Lot	Assureur	Prime annuelle
1- Dommages aux biens	SMACL	6 055.35 €
2- Responsabilités	SMACL	4 537.23 €
4- Protection juridique	SMACL	1 394.67 €

- **2020/006** : Assurances communales – Attribution du lot 3 à GROUPAMA

Lot	Assureur	Prime annuelle
3- Flotte véhicules + auto mission	GROUPAMA	6 165.99 €

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 08/01/2021](#)

Délibération n° 2021-01-06-09

Étude sur la sécurisation de la RD 6

Éric RENAUD présente les problèmes de circulation sur la RD 6 à la sortie du camping et des lotissements situés en face.

Lors de la réalisation du nouveau lotissement privé Goasampis, l'accès sur la route départementale RD6 n'a pas été traité, la sortie du lotissement s'arrêtant avant.

Un aménagement apparait nécessaire pour gérer la combinaison de cette sortie avec celles des anciens lotissements, ainsi que l'arrêt du Macareux et du car scolaire. Cet aménagement serait aussi l'occasion de traiter la vitesse à proximité immédiate du camping pour améliorer la sécurité et revoir l'éclairage du passage piéton.

Le Maire rappelle qu'il a été demandé à maintes reprises au Département de limiter la vitesse à 50 km/h à cet endroit. Le Département a toujours refusé car c'est un axe très circulant.

Les mesures de vitesse effectuées cet été par le département indiquent :

- 6691 véhicules/jour
- 2% de poids lourds
- 5,5% en excès de vitesse
- Vitesse moyenne de 66 km/h

La seule solution serait de déplacer l'entrée d'agglomération et ainsi pouvoir limiter la vitesse à 50km/h, la commune devrait alors assurer l'entretien de la route départementale.

Éric RENAUD propose de faire appel à un bureau d'études pour réfléchir à toutes ces problématiques et proposer différents scénarii d'aménagement.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de lancer une consultation pour sélectionner un bureau d'études afin de définir des travaux de sécurisation de la RD 6 à l'intersection des sorties des lotissements et du camping municipal et ainsi limiter la dangerosité du site.

Délibération n° 2021-01-06-10

Commission Urbanisme

Marie-Christine ZUINGHEDAU fait part de son souhait d'intégrer la commission Urbanisme.

Le Maire rappelle la délibération du 24 juin 2020 créant les commissions et demande si d'autres conseillers veulent intégrer de nouvelles commissions

La composition de la commission Urbanisme est modifiée comme suit : Éric RENAUD, Mickaël ALLAIN, Marie Paule RICHARD, Sylvie CRAVEC, Sabine CRAIGNOU, Dominique GANNAT, Dany PAGE, Daniel ROLLAND, Maurice PENNEC, Émilie ZEGGANE, Catherine HAMANT, Emmanuel COGNEAU, Régis ESNAULT, Marie-Christine ZUINGHEDAU, André MICHEL (titulaire) et Audrey SALIOU (suppléante).

Délibération n° 2021-01-06-11

Lotissement « Les Hauts du Stivel » / Vente des lots

Considérant les dernières modifications du lotissement « Les Hauts du Stivel » validées par le permis d'aménager modificatif, dont la suppression à la vente des lots 5 et 11,

Considérant le désengagement de BSB pour le lot 16 initialement réservé à un bailleur social,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 1 contre (Bernard MULÉ),

ANNULE ET REMPLACE la délibération du 6 novembre 2019,

DÉCIDE de mettre à la vente le lot n° 16,

FIXE le prix de vente des lots du lotissement « Les Hauts du Stivel » comme suit :

LOT	Prix
Lot 1	35 178,00 €
Lot 2	43 680,00 €
Lot 3	42 900,00 €
Lot 4	39 936,00 €
Lot 6	35 256,00 €
Lot 7	32 526,00 €

Lot 8	26 364,00 €
Lot 9	43 914,00 €
Lot 10	43 212,00 €
Lot 12	29 250,00 €
Lot 13	26 286,00 €
Lot 14	25 818,00 €
Lot 15	36 114,00 €
Lot 16	45 552,00 €

DÉCIDE de confier la rédaction des actes à Maître PARTIOT, notaire à Louannec.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes de vente.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 08/01/2021

SIGNATURES :

NOM - Prénom Fonction	Pouvoir	Signature
ÉGAULT Gervais Maire		
BACUS Marc 1 ^{er} Adjoint au Maire		
CRAVEC Sylvie 2 ^{ème} Adjointe au Maire		
PARZY Guy 3 ^{ème} Adjoint au Maire		
LEGENDRE Karine 4 ^{ème} Adjointe au Maire		
RENAUD Éric 5 ^{ème} Adjoint au Maire		
ZEGGANE Émilie 6 ^{ème} Adjointe au Maire		

PENNEC Maurice Conseiller Municipal		
LACROIX-ZHUINGHEDAU Marie-Christine Conseillère Municipale		
GANNAT Dominique Conseillère Municipale		
RICHARD Marie-Paule Conseillère Municipale		
PAGE Dany Conseillère Municipale		
COLAS Dominique Conseiller Municipal		
ROLLAND Daniel Conseiller Municipal		
CRAIGNOU Sabine Conseillère Municipale		
HAMANT Catherine Conseillère Municipale		
ALLAIN Mickaël Conseiller Municipal		
COGNEAU Emmanuel Conseiller Municipal		
ESNAULT Régis Conseiller Municipal		
LE MORVAN Céline Conseillère Municipale		
MULÉ Bernard Conseiller Municipal		
MICHEL André Conseiller Municipal		
SALIOU Audrey Conseillère Municipale		